

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VÉRIFICATION ET DE L'EXAMEN**

**RAPPORT**

**1998-712**

**Vérification de suivi relative à l'an 2000**

**Approbation du Comité de vérification et d'examen**

**Réunion du CVE : 11 mai 1999**

**Réponse de la direction :**

**MARS 1999**

---

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	1
<b>1 Introduction</b> .....	7
<b>1.1 Autorisation du projet</b> .....	7
<b>1.2 Objectifs</b> .....	7
<b>1.3 Portée</b> .....	7
<b>1.4 Rappel de la situation</b> .....	7
<b>2 Points examinés</b> .....	9
<b>3 Constatations, conclusions et recommandations</b> .....	10
<b>3.1 État de préparation des applications</b> .....	10
3.1.1 Applications essentielles à la mission .....	10
3.1.2 Applications prioritaires .....	10
3.1.3 Bureau du programme .....	11
3.1.4 Infrastructure connexe .....	12
3.1.5 Planification de mesures d'urgence .....	12
3.1.6 Interfaces des applications essentielles à la mission .....	13
<b>3.1 Conformité des télécommunications et de l'infrastructure de         bureautique</b> .....	13
3.1.1 Cadre de contrôle de gestion .....	13
3.1.2 Méthode .....	14
3.1.3 Rapports sur le degré de conformité .....	15
3.1.7 Renouvellement de l'infrastructure de bureautique (RIB) .....	15
3.1.8 Planification de mesures d'urgence - Télécommunications .....	16
<b>3.2 Systèmes de contrôle des immeubles</b> .....	16
3.2.1 Cadre de contrôle de gestion .....	16
3.2.2 Immeubles essentiels à la mission .....	17
3.2.3 Immeubles loués .....	17
3.2.4 Autres formes de prestation de services (AFPS) .....	18
3.2.5 Services publics et administrations municipales .....	18
3.2.6 Service d'information sur les fournisseurs .....	18
3.2.7 Rapports d'étape .....	19
3.2.8 Soutien offert aux autres ministères gouvernementaux .....	19
3.2.9 Centres régionaux de ressources .....	20
<b>3.3 Stabilisation de l'environnement</b> .....	20
<b>3.4 Gestion de l'information</b> .....	20

1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport

---

<b>3.5 Avantages à long terme de la préparation à l'an 2000</b> .....	22
<b>Annexe A - État des mesures prises à la suite des recommandations de la vérification initiale</b> .....	23

## Résumé

### Autorisation du projet

La présente vérification a été approuvée par le Comité de vérification et d'examen dans le cadre du plan de vérification 1998-1999.

### Objectifs

L'objectif de la présente vérification est de faire le suivi des résultats de la vérification portant sur l'an 2000 qui a été effectuée en 1997-1998 et de relever les risques résiduels auxquels est exposé le Ministère dans le cadre de l'objectif de conformité à l'an 2000 qu'il s'est fixé. Cet objectif consiste à garantir la continuité des fonctions administratives essentielles en l'an 2000 et dans les années qui suivent, et ce, au niveau des éléments suivants :

- applications
- matériel et logiciels système
- systèmes de contrôle des immeubles<sup>1</sup>

### Portée

La vérification vise le Bureau du programme de l'an 2000 ainsi que d'autres bureaux de projet des SGTI, l'équipe responsable, aux SI, des travaux destinés à rendre les installations conformes à l'an 2000 et les secteurs du Ministère qui gèrent ou exécutent des activités administratives essentielles, notamment les secteurs suivants :

- Service opérationnel au gouvernement (SOG)
- Services des approvisionnements (SA)
- Ressources humaines (RH)
- Services immobiliers (SI)
- Régions

### Rappel de la situation

La préparation à l'an 2000 est, pour le gouvernement, la priorité opérationnelle la plus importante; de ce fait, tous les ministères et organismes fédéraux doivent s'assurer que leur infrastructure, leurs applications et leurs systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information ainsi que les réseaux de télécommunications sont conformes à l'an 2000 et fonctionneront sans problème le 1<sup>er</sup> janvier 2000. En mars 1998, deux rapports de vérification sur

---

<sup>1</sup> Il s'agit en fait des circuits intégrés des systèmes électroniques de contrôle des immeubles, systèmes dont la Division de la gestion des immeubles s'est engagée à assurer la conversion.

la conversion à l'an 2000 de TPSGC ont été remis; l'un de ces rapports portait sur la technologie de l'information, l'autre sur les circuits intégrés des systèmes de contrôle de immeubles.

## Principales constatations

Les travaux de conformité à l'an 2000 sont un exemple probant d'activité coordonnée de TPSGC. Des équipes ont été mises sur pied dans toutes les directions générales, les communications hiérarchiques ont été améliorées et les points de contact offerts à nos clients de l'extérieur ont été regroupés et réorganisés pour mieux faire face au problème de l'an 2000.

## Suivi des recommandations précédentes

Au cours de la première étape de cette vérification, les mesures prises en fonction des recommandations faites dans le cadre de la vérification de 1997-1998 ont été évaluées. On a constaté que des progrès importants avaient été accomplis pour donner suite aux recommandations initiales concernant les systèmes de technologie de l'information et les systèmes de contrôle des immeubles et qu'aucun élément n'avait été laissé en suspens. Les recommandations faites au cours de la vérification initiale et l'état des plans d'action sont présentés à l'annexe A.

## Cadres de contrôle de gestion

Il existe, au Bureau du programme de l'an 2000 et dans les autres bureaux du projet de l'an 2000, un cadre de contrôle de gestion (CCG) adéquat pour planifier, exécuter et surveiller les travaux de préparation à l'an 2000, ainsi que pour en rendre compte, et ce, dans le cas des applications essentielles à la mission, des systèmes de contrôle des immeubles, des télécommunications et du projet de renouvellement de l'infrastructure de bureautique (RIB).

Le Bureau du programme continue d'utiliser un cadre de contrôle de gestion complet pour la surveillance et le compte rendu des travaux. L'état d'avancement du projet est contrôlé en fonction de trois points - état d'avancement par rapport aux plans de projet relatifs aux applications, état d'avancement par rapport aux plans relatifs aux éléments d'infrastructure (SRI, RIB, télécommunications et systèmes de contrôle des immeubles) et état d'avancement des essais par rapport aux plans d'essai (présenté par les gestionnaires du laboratoire d'essai). Il y a également plusieurs autres niveaux de contrôle garantissant la précision des rapports d'étape. Dans les secteurs des activités de gestion, la progression des travaux au niveau des applications est contrôlée par les propriétaires des applications, les coordonnateurs et les cadres supérieurs. Les gestionnaires des SGTI contrôlent régulièrement la progression des travaux et en font état à la haute direction des SGTI. Un comité directeur, qui se réunit toutes les deux semaines, supervise le programme de l'an 2000. Des rapports d'étape périodiques sont soumis aux comités de la haute direction et des exposés sont présentés au Conseil du Trésor.

La conversion des applications essentielles à la mission se déroule bien. Dans le cas de la plupart de ces applications, le processus de certification est terminé ou presque terminé - 28 applications sont certifiées conformes, cinq autres le seront d'ici le 31 mai prochain et la dernière d'ici le 30

juin prochain. Les applications essentielles à la mission qui ont été mises en oeuvre dans les régions sont gérées selon le cadre de contrôle de gestion qui a été instauré à l'administration centrale. Grâce à ce cadre, les rapports d'étape sont établis avec précision et en temps opportun.

La conformité des éléments de télécommunications de TPSGC ainsi que des services de télécommunications fournis aux autres ministères est gérée par le biais des méthodes établies pour recueillir les données, assurer la maintenance de la base de données et fournir des rapports d'étape précis et complets.

Le secteur des Télécommunications dispose, pour son projet de renouvellement de l'infrastructure de bureautique, d'un CCG approprié lui permettant de planifier, d'exécuter et de contrôler ses activités de mise en oeuvre ainsi que d'en rendre compte; ce projet vise la mise en oeuvre d'un poste de travail, d'un système de courrier électronique et d'une infrastructure de système d'exploitation normalisés et conformes.

Aux SI, les travaux visant la conformité des systèmes de contrôle des immeubles affichent la progression la plus importante depuis la dernière vérification. Il y a maintenant un CCG adéquat pour planifier, exécuter et contrôler les activités de préparation à l'an 2000 des systèmes de contrôle des immeubles de TPSGC, ainsi que des équipements techniques fournis aux autres ministères.

Le CCG des applications prioritaires varie selon le secteur. Le CCG établi au SOG pour contrôler la progression des travaux visant les applications essentielles à la mission est utilisé pour les applications prioritaires. Parmi les applications examinées, celles du SOG étaient certifiées conformes ou en voie de l'être. Dans les autres secteurs, on compte sur les SGTI pour gérer et exécuter les activités de conversion, un certain contrôle administratif direct étant exercé par chaque secteur concerné. Il faut savoir qu'un contrôle minimal peut nuire à l'identification et à la résolution des problèmes. Ce risque est cependant atténué par le fait que les gestionnaires des activités solidaires liées à l'an 2000 fournissent des rapports d'étape et que le Bureau du programme procède à des examens de façon régulière. Après les applications essentielles à la mission, ce sont maintenant les applications prioritaires qui retiennent le plus l'attention de tout le Ministère.

Bien qu'il existe un cadre de contrôle de gestion approprié, des améliorations pourraient être apportées pour aider TPSGC à atteindre ses objectifs de conformité à l'an 2000:

- Les gestionnaires se sont, jusqu'à présent, concentrés sur la conversion des applications, laissant aux SGTI le soin de régler les problèmes de conformité de l'infrastructure. Un meilleur contrôle, de la part de ces gestionnaires, des délais d'exécution du processus de conversion de l'infrastructure connexe garantirait davantage que les objectifs liés aux applications seront atteints, étant donné que la conformité des applications est tributaire de la mise à niveau de cette infrastructure.
- Les rapports d'étape sur les activités destinées à rendre conformes les systèmes de contrôle des immeubles, rapports qui sont actuellement préparés manuellement à partir de fichiers électroniques, ne peuvent plus fournir aux gestionnaires des informations précises et à jour,

ni ne peuvent répondre aux nouvelles exigences, en matière de rapports, liées à notre rôle de fournisseur de services aux autres ministères gouvernementaux. La base de données nationale en ligne (NBITS), qui a été conçue pour remplacer le processus actuel, doit être intégralement mise en oeuvre, actualisée et mise en service dans toutes les régions, et ce, le plus rapidement possible.

### **Recommandation<sup>2</sup>**

Il est recommandé que:

1. *Le SMA des SI doit veiller à ce que le système de suivi, de contrôle et de production de rapports NBITS soit intégralement mis en oeuvre, actualisé et mis en service le plus rapidement possible.*

### **Sujets de préoccupation**

Les sujets de préoccupation sont relevés, traités et continuent d'être contrôlés dans le CCG existant. Ces sujets comprennent l'état de préparation des applications prioritaires, notamment les écarts, l'essai des interfaces essentielles à la mission, l'impact des retards qu'accuse la mise en oeuvre du RIB, l'état de préparation des immeubles loués, les essais effectués dans les immeubles gérés par le biais de contrats AFPS (autres formes de prestation de services) et les garanties des services publics et des gouvernements municipaux. Le contrôle continu de ces points s'impose.

On a constaté que, dans le cas de certaines applications prioritaires, les dates d'échéance n'étaient pas respectées. Au 26 février 1999, dix applications prioritaires (quatre au SOG, une aux SA et cinq aux SI) accusaient un retard et la Direction générale des ressources humaines avait demandé à ce que l'essai de certains systèmes prioritaires soit reporté. Des plans ont été mis en place pour s'assurer que toutes les applications pour lesquels les travaux sont en retard seront certifiées conformes avant le 30 juin 1999.

### **Planification de mesures d'urgence**

Des plans d'urgence ont été établis pour toutes les applications essentielles à la mission; dans le cas des éléments d'infrastructure, on procède à une élaboration approfondie de ces plans. Des plans d'urgence détaillés seront normalement prêts avant le 30 avril 1999.

### **Interfaces des applications essentielles à la mission**

L'essai des interfaces des applications est devenu un sujet de préoccupation au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Le Ministère continue de s'occuper de la question des interfaces nécessaires aux systèmes essentiels à la mission, et ce, en assurant la liaison avec les partenaires de l'extérieur qui ont commencé de bonne heure le processus de conversion. Certains tests, basés sur la criticité des systèmes gérés, sont actuellement effectués sur les interfaces. Un document décrivant la stratégie de TPSGC en ce qui concerne les essais de bout en bout a été préparé et approuvé et devrait normalement être envoyé au SCT et aux partenaires de l'extérieur

<sup>2</sup> D'autres recommandations destinées au Bureau du programme et aux bureaux responsables du projet de l'an 2000 ne sont indiquées que dans le rapport comme tel..

en mars 1999. Un nouveau rapport d'étape sur les essais des interfaces des applications essentielles à la mission a été établi et le SCT l'a accepté.

### **Stabilisation de l'environnement**

Dans la préparation à l'an 2000 de TPSGC, les cadres supérieurs doivent, en plus de s'occuper de la question des besoins opérationnels, empêcher que toute modification ne soit apportée à l'infrastructure du mois d'octobre 1999 au 15 janvier 2000, ainsi qu'aux applications de TPSGC du mois de novembre 1999 au 15 janvier 2000, tel que suggéré par les SGTI. Ceci fournira une période tampon pour résoudre tout problème susceptible de survenir, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des changements qu'exige l'an 2000.

### **Recommandation**

Il est recommandé que:

1. *Le SMA des SGTI doit s'assurer, par l'intermédiaire du Comité de gestion de l'information, que le gel imposé à l'infrastructure et aux applications de TPSGC est respecté.*

### **Avantages à long terme de la préparation à l'an 2000**

La préparation à l'an 2000 a également entraîné la création d'un grand nombre de services, de méthodes, de procédures et de produits qui sont conformes aux principes de gestion, tels le service d'information sur les fournisseurs, les centres régionaux de ressources, ainsi que l'inventaire des éléments de télécommunications et d'infrastructure. Bien que l'objectif principal soit toujours de résoudre à temps le problème de l'an 2000, le maintien de ces services et de ces méthodes doit être évalué et la question doit être officiellement tranchée avant la fin du projet et la réaffectation ou le départ des membres des équipes responsables de ce projet.

### **Recommandations**

Il est recommandé que:

1. *Le SMA des SGTI doit évaluer les avantages que comporte le maintien des services, des méthodes, des procédures et des produits qui ont été mis au point dans le cadre du programme de l'an 2000 et établir un mécanisme permettant de s'assurer que ces éléments seront intégrés à l'environnement d'exploitation de TPSGC.*
2. *Le SMA des SGTI doit évaluer les avantages que comporte le maintien, après l'an 2000, de l'inventaire des éléments de télécommunications et d'infrastructure, inventaire qui ferait partie d'un système de gestion des biens.*



### Gestion de l'information

Le Bureau du programme a mis en oeuvre un système de soutien de la gestion de l'information pour faciliter la classification, le stockage et la récupération de l'information. Il est prévu de mettre ce système à la disposition des autres bureaux du projet de l'an 2000 et des secteurs qui participent aux travaux liés à l'an 2000. Nous avons constaté que ce système pouvait répondre aux objectifs de la politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement (GRDG), et ce, aux endroits où il a été installé, mais nous doutons qu'il puisse prendre en charge toute l'information recueillie. Nous avons également remarqué que tous les secteurs ayant fait l'objet d'une vérification tenaient à jour des documents sur les activités liées à l'an 2000 afin de justifier les travaux qui ont été effectués et les décisions qui ont été prises.

## 1 Introduction

### 1.1 Autorisation du projet

La présente vérification a été approuvée par le Comité de vérification et d'examen dans le cadre du plan de vérification 1998-1999.

### 1.2 Objectifs

L'objectif de la présente vérification était de faire le suivi des résultats de la vérification portant sur l'an 2000 qui a été effectuée en 1997-1998 et de déterminer les risques résiduels auxquels est exposé le Ministère dans le cadre de l'objectif de conformité à l'an 2000 qu'il s'est fixé. L'objectif du Ministère consiste à garantir la continuité des fonctions administratives essentielles en l'an 2000 et dans les années qui suivent, et ce, au niveau des éléments suivants :

- applications
- matériel et logiciels système
- systèmes de contrôle des immeubles<sup>3</sup>

### 1.3 Portée

La vérification visait le Bureau du programme de l'an 2000 ainsi que d'autres bureaux des SGTI chargés du projet de l'an 2000, l'équipe responsable, aux SI, des travaux destinés à rendre les systèmes de contrôle des immeubles conformes à l'an 2000 et les secteurs du Ministère qui gèrent ou exécutent des activités administratives cruciales (essentielles à la mission et prioritaires), notamment les secteurs suivants :

- Service opérationnel au gouvernement (SOG)
- Services des approvisionnements (SA)
- Ressources humaines (RH)
- Services immobiliers (SI)
- Régions

### 1.4 Rappel de la situation

La préparation à l'an 2000 est, pour le gouvernement, la priorité opérationnelle la plus importante; de ce fait, tous les ministères et organismes fédéraux doivent s'assurer que leur infrastructure, leurs applications et leurs systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information ainsi que les réseaux de télécommunications sont conformes à l'an 2000 et fonctionneront sans problème le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Pour atteindre cet objectif, TPSGC a mis sur pied, à l'automne 1996, le Bureau du projet de l'an 2000, afin de garantir la conversion à temps des applications et de l'infrastructure de GI/TI dont il est responsable et de permettre à ses clients de continuer à utiliser les systèmes de façon transparente et homogène. En août 1998, pour faire

---

<sup>3</sup> Il s'agit en fait des circuits intégrés des systèmes électroniques de contrôle des immeubles, systèmes dont la Division de la gestion des immeubles des SI s'est engagée à assurer la conversion.

1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport

---

face à la complexité croissante du projet à mesure que les travaux avançaient, le Bureau du projet de l'an 2000 est devenu le Bureau du programme de l'an 2000.

En mars 1998, deux rapports de vérification sur la conversion à l'an 2000 de TPSGC ont été remis; l'un de ces rapports portait sur la technologie de l'information, l'autre sur les circuits intégrés des systèmes de contrôle des immeubles. Selon la norme établie, les projets de conversion à l'an 200 comprennent les cinq phases suivantes : sensibilisation, évaluation, conversion, validation et mise en oeuvre. Les constatations énoncées dans les deux rapports de vérification sont présentées selon ce modèle. Les points suivants avaient été observés :

- Les phases de sensibilisation et d'évaluation ont été menées à bien, les travaux de conversion sont en cours, tandis que certaines activités de validation et de mise en oeuvre ont déjà commencé. Les observations et les recommandations qui ont été faites concernent les activités effectuées au cours des deux premières phases, ainsi que les aspects que les SGTI envisagent d'examiner au fur et à mesure des travaux.
- Dans le cas des systèmes de contrôle des immeubles, on en est encore aux phases de sensibilisation et d'évaluation. Aucune mesure visant les trois autres phases n'a encore été prise. De ce fait, bon nombre des observations et des recommandations concernent des aspects auxquels les SI seront en mesure de s'attaquer au fil du projet.

On a pu constater, dans cette vérification, que les recommandations initiales concernant les systèmes de technologie de l'information et les systèmes de contrôle des immeubles avaient été suivies par les gestionnaires.

Les recommandations faites à la suite de la vérification initiale ainsi que l'état des plans d'action sont présentés à l'annexe A.

## 2 Points examinés

Dans la phase d'examen détaillé, nous avons évalué le caractère adéquat des activités de conversion des fonctions essentielles à la mission et des fonctions prioritaires. Nous avons également examiné les processus du cadre de contrôle de gestion qui s'appliquent aux éléments communs à la plupart des fonctions (ex. les télécommunications). Voici une brève description des points examinés.

- Planification intégrée
  - Établissement des liens de dépendance, au niveau de l'exécution de la fonction, notamment des liens avec l'infrastructure nécessaire à l'exécution de applications.
  - Caractère adéquat, par rapport aux exigences de la mise en oeuvre, du plan de travail destiné à résoudre les problèmes de dépendance, ainsi que des mesures de contrôle de ce plan.
- Télécommunications
  - Validité, vraisemblance et fiabilités des plans et des rapports d'étape.
- RIB
  - Validité, vraisemblance et fiabilité des plans et des rapports d'étape.
  - Impact des retards sur les applications essentielles à la mission et les applications prioritaires.
  - Mesures prises à la suite des recommandations du Bureau du programme dans le cadre d'un examen interne.
- Documentation
  - Organisation et accessibilité de la documentation.
  - Caractère adéquat du soutien destiné à prouver la diligence raisonnable.
- Planification des mesures d'urgence
  - Homogénéité et clarté de la méthode utilisée.
  - Caractère adéquat des plans d'urgence concernant tous les éléments pertinents, y compris les communications externes et les risques décelés.
- Systèmes de contrôle des immeubles
  - Inventaire et essai des installations et des systèmes de contrôle sous-jacents aux fonctions essentielles à la mission et aux fonctions prioritaires.
  - Caractère adéquat des mesures adoptées pour garantir la conformité des installations louées abritant des employés du gouvernement.
- Responsabilités du gouvernement du Canada
  - Caractère adéquat de la planification et du contrôle des responsabilités, notamment l'aide fournie aux autres ministères pour convertir les systèmes de contrôle, la prestation du service d'information sur les fournisseurs et la préparation des installations essentielles à la mission du gouvernement.

### 3 Constatations, conclusions et recommandations

Les travaux de conformité à l'an 2000 sont un exemple probant d'activité coordonnée de TPSGC. Des équipes ont été mises sur pied dans toutes les directions générales, les communications hiérarchiques ont été améliorées et les points de contact offerts à nos clients de l'extérieur ont été regroupés et réorganisés pour mieux faire face au problème de l'an 2000.

#### 3.1 État de préparation des applications

Dans le cas de l'examen détaillé, un certain nombre d'applications essentielles à la mission et d'applications prioritaires a été sélectionné, soit 25 des 36 applications essentielles à la mission (69 %) et 40 des 58 applications prioritaires (69 %) des grands secteurs. L'objectif de l'examen détaillé était d'évaluer le caractère adéquat des activités de conversion et d'avoir une vue d'ensemble de l'état d'avancement des travaux.

##### 3.1.1 Applications essentielles à la mission

Un cadre de contrôle de gestion (CCG) adéquat a été instauré pour planifier, exécuter et surveiller les travaux de conversion des applications essentielles à la mission, ainsi que pour en rendre compte. Nous avons interrogé les trois gestionnaires responsables des 25 applications sélectionnées et examiné la documentation propre à certaines de ces applications. Nous avons constaté une saine gestion des activités de conversion, le processus de certification étant terminé ou presque terminé pour la plupart des applications - 28 applications étaient certifiées conformes, cinq autres le seront d'ici le 31 mai prochain et la dernière d'ici le 30 juin prochain. Les applications essentielles à la mission qui ont été mises en oeuvre dans les régions sont gérées selon le cadre de contrôle de gestion qui a été instauré à l'administration centrale. Grâce à ce cadre, les rapports d'étape sont établis avec précision et en temps opportun.

##### 3.1.2 Applications prioritaires

Le CCG des applications prioritaires varie selon le secteur. Nous avons interrogé sept des gestionnaires responsables de la conversion de ces applications et examiné la documentation propre à certaines de ces applications. Le CCG établi au SOG pour contrôler de près la progression des travaux visant les applications essentielles à la mission est utilisé pour les applications prioritaires. Parmi les applications examinées, celles du SOG étaient certifiées conformes ou en voie de l'être.

Dans les autres secteurs, on compte sur les SGTI pour gérer et exécuter les activités de conversion, un certain contrôle administratif direct étant exercé par chaque secteur concerné. Aux Services immobiliers (SI), le CCG qui a été établi pour surveiller la progression de la conversion est moins rigoureux. Des réunions ont lieu régulièrement entre le coordonnateur de chaque secteur, les gestionnaires des opérations et les SGTI. Les SI contrôlent la progression de façon limitée, car ils considèrent les travaux liés à l'an

2000 comme des améliorations systématiques qui sont habituellement gérées par les SGTI. Le Service opérationnel au gouvernement et les Ressources humaines utilisent un processus de contrôle de gestion non officiel, où les gestionnaires collaborent régulièrement avec les SGTI en ce qui concerne la gestion et le contrôle des travaux de conversion. La précision des rapports d'étape et leur présentation en temps opportun dépendent essentiellement des gestionnaires et peuvent donc varier d'un gestionnaire à l'autre selon le degré de contrôle qui est exercé. Il faut également savoir qu'un contrôle minimal peut nuire à l'identification et à la résolution des problèmes. Ce risque est cependant atténué par le fait que les gestionnaires des activités solidaires liées à l'an 2000 fournissent des rapports d'étape et que le Bureau du programme procède à des examens de façon régulière. Après les applications essentielles à la mission, ce sont maintenant les applications prioritaires qui retiennent le plus l'attention de tout le Ministère.

On a constaté que, dans le cas de certaines applications prioritaires, les dates d'échéance n'étaient pas respectées. Au 26 février 1999, dix applications prioritaires (quatre au SOG, une aux SA et cinq aux SI) accusaient un retard et la Direction générale des ressources humaines avait demandé à ce que l'essai de certains systèmes prioritaires soit reporté. Les retards au niveau des applications prioritaires sont contrôlés dans le CCG. Les applications pour lesquelles les dates d'échéance sont modifiées sont classées dans la catégorie des « applications en retard » et ces modifications sont signalées chaque semaine aux gestionnaires. Le suivi des applications en retard est assuré par le biais du processus de suivi des questions à traiter. Des plans ont été mis en place pour s'assurer que toutes les applications en retard seront certifiées conformes avant le 30 juin 1999.

### 3.1.3 Bureau du programme

Le Bureau du programme continue d'utiliser un cadre de contrôle de gestion complet pour la surveillance et le compte rendu des travaux. Les objectifs propres à l'an 2000 sont clairement définis et communiqués. Les obligations de rendre compte et les responsabilités sont définies dans un guide de conformité et ont été attribuées et acceptées (les gestionnaires responsables sont clairement identifiés et leurs responsabilités ont été bien comprises). Des plans ont été élaborés et la progression des travaux est évaluée par rapport à ces plans. Les risques et les sujets de préoccupation sont cernés, des mesures sont prises pour y remédier et un contrôle est exercé là-dessus. Une méthode systématique et homogène a été adoptée pour garantir que les essais et la certification sont effectués convenablement. Des plans visant l'affectation de ressources humaines et la passation de contrats ont été élaborés et mis en oeuvre, et ce, dans le but d'obtenir, d'engager et de redéployer les ressources nécessaires. Le processus de certification qui a été établi permet de s'assurer que les tests exécutés sont valides et uniformes et que les résultats sont approuvés par les personnes autorisées. L'état d'avancement du projet est contrôlé en fonction de trois points - état d'avancement par rapport aux plans de projet relatifs aux applications, état d'avancement par rapport aux plans relatifs aux éléments d'infrastructure (SRI, RIB, télécommunications et systèmes de contrôle des immeubles) et état d'avancement des essais par rapport aux plans d'essai (présenté par les

gestionnaires du laboratoire d'essai). Il y a également plusieurs autres niveaux de contrôle garantissant la précision des rapports d'étape. La progression des travaux au niveau des applications est contrôlée, dans les divers secteurs, par les propriétaires des applications et les coordonnateurs, qui rendent régulièrement compte de la situation aux cadres supérieurs. Les gestionnaires des SGTI, eux, contrôlent régulièrement la progression des travaux et en font état à la haute direction des SGTI. Un comité directeur, qui se réunit toutes les deux semaines, supervise le programme de l'an 2000. Des rapports d'étape périodiques sont soumis aux comités de la haute direction, dont le Comité de gestion de l'information (CGI), le Conseil d'entreprise (CE), le Comité de direction de l'administration centrale (CDAC) et le Comité de direction ministériel (CDM). Des exposés sont également présentés au Conseil du Trésor.

On a également constaté que le personnel du Bureau du programme était fortement motivé, très spécialisé et très bien formé.

### 3.1.4 Infrastructure connexe

Les liens de dépendance entre l'infrastructure et les applications - essentielles à la mission et prioritaires - ont été établis au cours d'ateliers sur la planification intégrée, avec la participation des gestionnaires fonctionnels et des SGTI. Des plans d'action destinés à résoudre les problèmes décelés ont été mis au point et sont contrôlés par le Bureau du programme. Avec raison, les gestionnaires se sont concentrés jusqu'à présent sur la conversion des applications, laissant au SGTI le soin de régler les problèmes de conformité de l'infrastructure. Ils doivent cependant surveiller de près les délais d'exécution du processus de conversion de l'infrastructure connexe, de façon à garantir que les objectifs concernant les applications seront atteints. Le non respect des échéances en ce qui a trait aux télécommunications, au RIB et aux systèmes de contrôle des immeubles pourrait avoir un impact sur l'état de préparation des fonctions essentielles à la mission et des fonctions prioritaires.

### **Recommandation**

*Il est recommandé que:*

1. *Les gestionnaires responsables doivent collaborer avec les SGTI pour garantir la mise en place d'une infrastructure conforme, laquelle est nécessaire à l'exécution de leurs applications.*

### 3.1.5 Planification de mesures d'urgence

Des plans d'urgence ont été établis pour toutes les applications essentielles à la mission; dans le cas des éléments d'infrastructure (SRI, télécommunications et systèmes de contrôle des immeubles), on procède à une élaboration approfondie de ces plans. Un cadre de planification de haut niveau (démarche intégrée visant l'identification des

problèmes et la mise en oeuvre des plans) devait être créé par les SRI et terminé fin février. Des plans d'urgence détaillés seront prêts d'ici le 30 avril 1999. « Dans les liens de dépendance critiques, toute lacune peut entraîner des interruptions importantes au niveau des opérations. Compte tenu de ces interdépendances, il est impératif que des plans d'urgence soient établis pour tous les processus administratifs essentiels et les systèmes qui les soutiennent, que ces systèmes appartiennent ou pas à l'organisation concernée. »<sup>4</sup>

### **3.1.6 Interfaces des applications essentielles à la mission**

L'essai bout en bout des interfaces des applications est devenu un sujet de préoccupation au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le but de cet essai est de s'assurer qu'un ensemble défini de systèmes interdépendants, lesquels gèrent collectivement une activité essentielle, fonctionnent tel que prévu dans un environnement opérationnel. Le Ministère continue de s'occuper de la question des interfaces en collaboration avec les partenaires de l'extérieur. Les formats de données et les exigences d'interface ont été communiqués à ces partenaires au tout début du processus de conversion. Certains tests, basés sur la criticité des systèmes gérés, ont été effectués sur les interfaces. De plus, un document décrivant la stratégie de TPSGC concernant les essais bout en bout a été préparé et approuvé et devrait normalement être envoyé au SCT et aux partenaires de l'extérieur en mars 1999. Un nouveau rapport d'étape sur les essais des interfaces des applications essentielles à la mission a été établi par le SOG, avec la collaboration du Bureau du programme. Ce rapport a été examiné et accepté par le SCT.

## **3.1 Conformité des télécommunications et de l'infrastructure de bureautique**

Le secteur des Télécommunications est chargé de gérer les travaux qui permettront de certifier conformes l'infrastructure de bureautique et la configuration matérielle et logicielle des télécommunications du Ministère, ainsi que les services partagés de télécommunications qui sont fournis aux autres ministères par les SGTI. Reconnaissant l'importance de cette responsabilité, le secteur des Télécommunications a récemment affecté des ressources à la mise sur pied du Bureau de gestion du programme (BGP) de l'an 2000, lequel est chargé de coordonner les travaux nécessaires pour garantir la conformité des éléments de l'infrastructure de bureautique et des éléments de télécommunications gérés par les SGTI.

### **3.1.1 Cadre de contrôle de gestion**

Le secteur des Télécommunications dispose d'un CCG approprié lui permettant de planifier, d'exécuter et de contrôler ses travaux de préparation à l'an 2000 et d'en rendre compte; ces travaux visent l'infrastructure de télécommunications et les services de télécommunications fournis aux autres ministères. Le BGP des Télécommunications est

---

<sup>4</sup> Year 2000 Computing Crisis: Readiness Improving, But Much Work Remains to Avoid Major Disruptions, Testimony Before the Committee on Government Reform and the Committee on Science, House of Representatives, United States General Accounting Office.



chargé de coordonner la planification et le contrôle des activités liées à l'an 2000 du secteur, ainsi que l'établissement des rapports d'étape. Le BGP des Télécommunications relève directement du Comité de gestion des Télécommunications et fournit des rapports d'étape au Bureau ministériel du programme de l'an 2000. La responsabilité de l'attestation de conformité des éléments individuels est conférée de façon claire et précise et acceptée par des gestionnaires désignés des SGTI dans la Région de la capitale nationale (RCN) et dans les autres régions. Les objectifs, les rôles, les responsabilités et les personnes responsables quant à la préparation à l'an 2000 des télécommunications et de l'infrastructure sont précisés dans un arrêté de projet.

### 3.1.2 Méthode

La méthode adoptée pour la mise à niveau des services partagés et des éléments de télécommunications a fait l'objet d'un document et a été acceptée par les intéressés.

Cette méthode suit la méthode en plusieurs phases que recommande le Bureau du programme de l'an 2000. Cependant, il est difficile de relier les éléments individuels d'infrastructure et de télécommunications à des fonctions essentielles ou prioritaires individuelles. Ceci limite la possibilité de résoudre les problèmes de conformité selon un ordre de priorité. De ce fait, la méthode du BGP des Télécommunications consiste à exiger que tous les éléments d'infrastructure de bureautique et de télécommunications soient certifiés conforme en temps opportun. Cette méthode prévoit une évaluation de l'état de préparation des éléments qui sont détenus et gérés par des entreprises et des fournisseurs de services de l'extérieur; l'évaluation en question comprend notamment un examen des méthodes et du processus de validation qu'utilisent ces entreprises et qui sont jugés nécessaires à la certification. La fiabilité des documents de certification présentés par les fournisseurs de services de télécommunications est renforcée par le fait que ceux-ci siègent à des comités comme le forum sur les télécommunications interbancaires (Interbank Telecom Forum) et président au Sous-comité des télécommunications de l'an 2000 du Conseil du Trésor. Les gestionnaires régionaux et les directeurs des Télécommunications, ainsi que le BGP des Télécommunications doivent signer des documents aux étapes importantes du processus de certification, documents qui attestent du travail accompli.

Des tests de vérification ont révélé que la méthode documentée est respectée, sauf que le BGP des Télécommunications n'exige pas de plans de validation et de mise en oeuvre officiels pour tous les éléments gérés par des fournisseurs de services, plans qui constituent une preuve du contrôle exercé par TPSGC, ainsi qu'une garantie. Pour compenser, le BGP a convenu d'ajouter au processus de certification une étape officielle exigeant des gestionnaires régionaux et des directeurs qu'ils certifient qu'ils ont vérifié si le fournisseur de services avait testé et mis en oeuvre correctement chaque élément.

### 3.1.3 Rapports sur le degré de conformité

Le BGP des Télécommunications dispose d'une base de données contenant l'inventaire des éléments d'infrastructure et de télécommunications ainsi que, pour chacun de ces éléments, les données sur la progression des travaux destinés à rendre les éléments conformes et à les certifier comme tels. Cette base de données constitue un outil important, car elle sert au contrôle du processus de certification des éléments et contient les données de base des rapports d'étape à présenter aux gestionnaires.

On a commencé à dresser l'inventaire des éléments au printemps 1998. Dans les rapports d'inventaire provisoires, le nombre d'éléments recensés variait, l'inventaire de la RCN n'étant pas terminé et ayant été ensuite rationalisé. Ce nombre est maintenant constant dans les rapports.

Des méthodes adéquates ont été établies pour recueillir les données, tenir la base de données à jour et fournir des rapports complets et précis sur le degré de conformité des éléments. Il a été nécessaire de dresser l'inventaire des éléments de télécommunications et d'infrastructure de bureautique du BGP pour répondre aux exigences du projet de l'an 2000. Il n'existe, à TPSGC, aucun système de gestion des biens pour ces éléments. Il serait peut-être utile de continuer à tenir à jour, après le 1<sup>er</sup> janvier 2000, l'inventaire de ces éléments, inventaire qui ferait partie d'un système de gestion des biens.

En février dernier, le BGP des Télécommunications faisait état de progrès importants dans la RCN, l'objectif étant de certifier conformes d'ici le 31 mars prochain tous les éléments d'infrastructure de bureautique et d'ici le 31 juillet prochain tous les services partagés de télécommunications. Au niveau régional, l'inventaire et l'évaluation des éléments étaient terminés, tel qu'indiqué à la fin de février, plus de 60 pour cent des éléments évalués étant prêts à être certifiés. Le BGP et les directions régionales des SGTI travaillent en étroite collaboration et mettent à profit les travaux de la RCN pour parvenir à respecter, au niveau régional, la date cible du 31 juillet 1999.

#### **Recommandation**

Il est recommandé que:

1. *Le SMA des SGTI doit évaluer les avantages que comporte le maintien, après l'an 2000, de l'inventaire des éléments de télécommunications et d'infrastructure, inventaire qui ferait partie d'un système de gestion des biens.*

### 3.1.7 Renouvellement de l'infrastructure de bureautique (RIB)

La mise en oeuvre, dans tout le Ministère, d'un poste de travail, d'un système de courrier électronique et d'une infrastructure de système d'exploitation, normalisés et conformes, fait partie intégrante de la solution de conformité à l'an 2000 de l'infrastructure de bureautique de TPSGC. Le bureau du projet RIB est chargé de la mise en oeuvre de ces outils standard.

Les éléments matériels et logiciels qui sont installés dans le cadre du projet RIB sont soumis au processus d'attestation de conformité à l'an 2000 qui est coordonné par le Bureau de gestion du programme de l'an 2000 des Télécommunications, le mois de mai étant la date visée pour cette attestation.

Le secteur des Télécommunications dispose d'un CCG approprié lui permettant de planifier, d'exécuter et de contrôler les travaux de mise en oeuvre du RIB et d'en rendre compte. La date d'échéance de la mise en oeuvre à la RCN (sauf dans le cas des Services immobiliers) et dans trois régions est le 31 mars prochain. Dans le cas des SI et des régions de l'Ontario et du Québec, la date d'échéance est le 31 mai prochain. Les délais de mise en oeuvre du RIB aux SI (ainsi qu'en Ontario et au Québec) réduisent le temps dont on disposera pour apporter aux applications des SI, s'il y a lieu, les correctifs nécessaires à leur bon fonctionnement dans l'environnement RIB.

Les discussions qui ont eu lieu entre le DG des SGA - SGTI et le SMA des SI ont abouti à un plan d'action pour régler les problèmes, gérer la mise en oeuvre et contrôler sa progression. Il est nécessaire de surveiller de près cette question.

### **3.1.8 Planification de mesures d'urgence - Télécommunications**

Le secteur des Télécommunications des SGTI accorde la priorité à la planification des mesures d'urgence visant les services de réseaux de télécommunications et de données, tâche à laquelle travaille le Groupe national de planification des mesures d'urgence. Une ébauche de plan d'urgence a été élaborée en février 1999. La planification tient compte des risques d'entreprise et de la criticité de même que des interfaces avec les organisations de l'extérieur en ce que concerne les produits, les services et l'information. Les SGTI se servent d'informations provenant du Forum canadien de l'industrie de télécommunications.

## **3.2 Systèmes de contrôle des immeubles**

### **3.2.1 Cadre de contrôle de gestion**

Un CCG adéquat a été instauré pour planifier, exécuter et surveiller les travaux de conversion des systèmes de contrôle des immeubles et des services fournis aux autres ministères, de même que pour rendre compte de ces travaux. Des progrès importants ont été réalisés depuis la première vérification, et ce, au niveau de la gestion de projet, de la participation des cadres supérieurs ainsi que des stratégies de communication et d'essai.

L'équipe du projet de l'an 2000 est bien établie ; elle se compose d'un gestionnaire de projet à plein temps et d'unités régionales et nationales. Les responsabilités relatives au projet sont bien définies, notamment en ce qui concerne les communications, la recherche, la gestion de l'information, la planification des mesures d'urgence, ainsi que la

gestion des activités techniques et la gestion du projet. Les équipes nationales et régionales sont épaulées par les cadres supérieurs. Une méthode structurée de préparation à l'an 2000, notamment un protocole d'essai rigoureux, a été instaurée dans toutes les régions des SGTI et adoptée par les entrepreneurs AFPS (autres formes de prestation de services). La progression des travaux est contrôlée de façon régulière et rapportée aux cadres supérieurs des SI, au Comité directeur de l'an 2000, au Bureau du programme de l'an 2000, ainsi qu'aux divers comités de haute direction, dont le Comité de gestion de l'information, le Comité de direction ministériel et le Conseil d'entreprise. Des téléconférences entre les équipes nationales et régionales sont organisées chaque semaine pour faire le point sur l'état du projet.

### **3.2.2 Immeubles essentiels à la mission**

L'équipe des SI a, en collaboration avec les directeurs des USC et les locataires des immeubles, recensé les immeubles de TPSGC et d'autres ministères qui abritent des fonctions essentielles à la mission (EM). La liste des immeubles EM de TPSGC a fait l'objet de références croisées avec les immeubles recensés dans le cadre de la planification intégrée des gestionnaires des SGTI, puis a été envoyée au coordonnateur du SOG à des fins de vérification.

Les tests portant sur ces immeubles ont commencé et doivent se terminer le 31 mars 1999 dans le cas des immeubles dont TPSGC est propriétaire et dont il assure la gestion et le 30 juin dans le cas des immeubles loués. On s'inquiète de ce que la conformité des immeubles loués ne pourra être confirmée pour le 30 juin (voir ci-dessous).

### **3.2.3 Immeubles loués**

On s'est efforcé d'obtenir, auprès de tous les locataires des immeubles loués de TPSGC, des informations sur l'état de conformité de ces immeubles et les plans destinés à les rendre conformes. Une liste des installations louées a été dressée et des lettres ont été envoyées à tous les locataires concernés afin d'obtenir les renseignements nécessaires. Les réponses qui ont été reçues sont contrôlées et l'information fournie est consignée.

Les enjeux liés aux installations louées ont été cernées par le Bureau du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles : le taux de réponse des locataires est faible, l'information fournie est insuffisante et on ne connaît pas avec certitude le niveau de participation que devrait entreprendre TPSGC dans des travaux de conformité.

Bien que ces questions aient été soumises aux SI, que l'on ait cherché à obtenir un avis juridique, élaboré et mis en oeuvre des plans d'action et que l'on contrôle la progression des mesures, on continue de s'inquiéter de ce que les essais de conformité sur ces immeubles ne seront pas terminés au 30 juin prochain. Il est nécessaire de continuer à surveiller de près ces questions.

### **3.2.4 Autres formes de prestation de services (AFPS)**

Les essais de conformité des immeubles qui sont gérés par le biais d'un contrat AFPS doivent être effectués par l'entrepreneur AFPS concerné. On s'est au départ interrogé sur la question de l'établissement du calendrier d'exécution et sur celle de la coordination de ces tests.

Les réunions qui ont eu lieu au niveau national et régional avec les entrepreneurs AFPS ont permis de résoudre les problèmes et de s'assurer que ceux-ci se chargeaient des tests. Les coordonnateurs régionaux ont rencontré le personnel des entrepreneurs AFPS régionaux pour s'assurer que la méthode utilisée par ces derniers était conforme à la méthode d'essai de TPSGC établie à l'échelle nationale. Des calendriers d'essai respectant les dates d'échéances fixées pour les immeubles EM ont été fournis aux SI. Le personnel des SI sera présent aux essais que les entrepreneurs AFPS exécuteront dans les immeubles EM. Il importe de continuer à surveiller de près cette question, surtout dans le cas des immeubles EM.

### **3.2.5 Services publics et administrations municipales**

Après avoir examiné les listes des immeubles dont TPSGC est propriétaire et dont il assure la gestion et obtenu la collaboration d'organisations professionnelles et d'entreprises du secteur privé, on a fait parvenir aux entreprises de services publics et aux administrations municipales des régions concernées des lettres leur demandant de fournir des renseignements sur l'état de conformité des systèmes. Les réponses sont contrôlées et l'information fournie est consignées sur le site web du service d'information sur les fournisseurs.

Les questions liées au taux de réponse et à la qualité de l'information fournie sont analysées. La nécessité de prendre d'autres mesures et la portée de ces mesures sont évaluées.

### **3.2.6 Service d'information sur les fournisseurs**

On constate un chevauchement des travaux de recherche dans les régions et à l'administration centrale. Le service d'information sur les fournisseurs (VIS), qui consiste à tenir à jour un site web de renseignements sur la conformité du matériel et des logiciels de TI, englobe maintenant les éléments des systèmes de contrôle des immeubles. Les personnes responsables des recherches s'efforcent de déterminer l'état des éléments qui ont été recensés dans le cadre d'un inventaire national des immeubles. Également, chaque région a affecté des ressources qui sont chargées de recueillir des informations sur le degré de conformité des produits des fournisseurs, et ce, auprès des fournisseurs de services et des représentants locaux des fournisseurs, ainsi qu'à l'aide de recherches sur Internet (notamment dans le site web VIS). La mise à jour du site VIS à partir des recherches régionales est irrégulière. Il y a donc un risque que les activités de recherche se chevauchent, aussi bien dans les régions qu'à l'administration centrale, et que les

essais à exécuter dans un immeuble donné soient retardés, en attendant que des recherches, déjà effectuées par d'autres, soient terminées. Il faut donc veiller à coordonner davantage la méthode de recherche de façon à ce que les éléments ayant déjà fait l'objet de recherches soient plus rapidement identifiés et à ce que l'on ne communique pas plusieurs fois avec les fournisseurs pour le même produit.

### **Recommandation**

Il est recommandé que:

1. *Le gestionnaire du projet de l'an 2000 concernant les systèmes de contrôle des immeubles doit s'assurer que les recherches effectuées au niveau régional sont coordonnées et que l'information recueillie dans les régions est envoyée à l'administration centrale de façon régulière et en temps utile.*

#### **3.2.7 Rapports d'étape**

Les rapports d'étape sur les activités destinées à rendre conformes les systèmes de contrôle des immeubles sont actuellement préparés manuellement à partir de fichiers électroniques. Une base de données nationale en ligne (NBITS) a été mise au point par les SI pour le suivi et le contrôle du projet. Cette base de données, qui est destinée à remplacer le processus actuel, a été récemment mise en oeuvre dans les régions. Plusieurs aspects ont cependant ralenti cette mise en oeuvre : identification de ressources régionales suffisantes pour la mise à jour de la base de données; fait que les régions doivent toutes s'engager à utiliser la base de données; questions liées à la documentation et aux contrôles d'accès; respect des conditions de conformité et de mise en oeuvre des SGTI. Le processus de production de rapports actuel ne peut plus fournir aux gestionnaires des informations précises et à jour sur la conversion, les essais et la conformité des systèmes de contrôle des immeubles, ni ne peut répondre aux nouvelles exigences, en matière de rapports, liées à notre rôle de fournisseur de services aux autres ministères gouvernementaux. La base de données NBITS doit donc être mise en service dans toutes les régions le plus rapidement possible.

### **Recommandation**

Il est recommandé que:

1. *Le SMA des SI doit s'assurer que le système de suivi, de contrôle et de production de rapports NBITS est intégralement mis en oeuvre, actualisé et mis en service le plus rapidement possible.*

#### **3.2.8 Soutien offert aux autres ministères gouvernementaux**

Les SI s'efforcent toujours d'obtenir une confirmation en ce qui concerne les immeubles essentiels à la mission des autres ministères gouvernementaux (AMG). Les ministères n'ont pas tous recensé les immeubles EM. Les SI multiplient les efforts pour que tous les immeubles EM de ces ministères soient recensés d'ici le 27 février et testés avant le 30

juin. Il reste cependant comme risque qu'un des AMG ne parvienne pas recenser une installation EM suffisamment à l'avance pour permettre aux SI de terminer les tests au 30 juin.

### 3.2.9 Centres régionaux de ressources

Les SI ont mis sur pied six centres régionaux de ressources financés par le Conseil du Trésor; ces centres ont pour mission d'aider les autres ministères gouvernementaux dont certaines installations ne sont pas gérées par TPSGC. Les travaux sont exécutés selon des PE régionaux ou nationaux établis entre les ministères concernés, le personnel qui y est affecté étant engagé à forfait au niveau régional. Toutes les dépenses font l'objet d'un suivi distinct à des fins de contrôle ou de facturation interne, s'il y a lieu.

### 3.3 Stabilisation de l'environnement

Les applications essentielles à la mission et les applications prioritaires ainsi que les éléments d'infrastructure de TPSGC doivent, selon le calendrier, être testés et s'avérer entièrement conformes avant le 30 juin prochain. Les SGTI ont suggéré qu'un gel de l'infrastructure soit imposé du mois d'octobre 1999 au 15 janvier 2000, ainsi qu'un gel des applications de TPSGC du mois de novembre 1999 au 15 janvier 2000. Ceci fournira une période tampon pour résoudre tout problème susceptible de survenir, ainsi que pour réduire les risques, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des changements qu'exige l'an 2000. Cette proposition rejoint les stratégies qui ont été mise en place aux États-Unis<sup>5</sup>. Une exposé faisant état des dates cibles et des secteurs visés par le gel a été présenté au Comité de gestion de l'information.

#### **Recommandation**

Il est recommandé que:

1. *Le SMA des SGTI doit s'assurer, par l'intermédiaire du Comité de gestion de l'information, que ce gel est respecté.*

### 3.4 Gestion de l'information

Le Bureau du programme de l'an 2000 a reçu l'autorisation de la haute direction des SGTI en ce qui a trait à la mise en oeuvre d'un système de gestion des documents (Docs Open); ce système est destiné à assurer le suivi des documents relatifs à l'an 2000, car il était nécessaire d'avoir une

<sup>5</sup> « La stratégie comprend entre autres caractéristiques un moratoire sur les modifications apportées aux logiciels, sauf dans le cas de celles qui sont autorisées par la loi. La US Social Security Administration prévoit limiter les changements susceptibles d'être apportés aux systèmes qui ont été certifiés conformes en n'autorisant aucun changement discrétionnaire. Le moratoire sera en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 31 mars 2000 dans le cas des logiciels du commerce et des logiciels pour gros ordinateurs et du 1<sup>er</sup> septembre 1999 au 31 mars 2000 dans le cas des applications programmées. Cette politique de gestion des changements liés à l'an 2000 permet de réduire considérablement le risque que des erreurs ne soient introduites dans les systèmes déjà certifiés conformes. » - Year 2000 Computing Crisis: Readiness Improving, But Much Work Remains to Avoid Major Disruptions, Testimony Before the Committee on Government Reform and the Committee on Science, House of Representatives, United States General Accounting Office.

1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport

---

solution permettant de s'assurer que le Ministère sera prêt à répondre aux demandes de renseignements ou à faire face aux litiges susceptibles de se présenter après l'an 2000.

À l'heure actuelle, tout le personnel du Bureau du programme travaille au système Docs Open, ce qui entraîne l'ajout automatique, à ce système, de tous les documents liés à l'an 2000 qui sont créés. Les documents liés à l'an 2000 qui parviennent au Bureau du programme sont, après l'établissement de leur profil, entrés dans le système, qui leur attribue alors un numéro; le système fournit également une liste ou un index de ces documents. Les documents papier sont identifiés et leur emplacement est consigné dans le système. Lorsqu'un document est créé ou entré dans le système, l'auteur ou la personne qui contrôle ce document détermine qui pourra y avoir accès. De plus, le bibliothécaire peut accéder à tous les documents; les gestionnaires, eux, peuvent y accéder en lecture seule. Les documents papier sont conservés dans des classeurs fermant à clé et les documents portant une cote de sécurité dans les classeurs protégés prévus à cet effet. Une fois entrés dans le système, les documents ne peuvent être supprimés. Il reste à mettre en oeuvre la phase 2 du plan, c'est-à-dire l'ajout du SGIR, système d'indexation et de classification des documents.

En raison de problèmes techniques, les bureaux du projet de l'an 2000 n'ont pas tous accès au système de gestion des documents. De ce fait, les documents provenant de ces bureaux ne sont pas nécessairement envoyés à la bibliothèque de documents sur l'an 2000. Nous avons constaté, lors de l'examen des fichiers d'application, que les documents préparés par les BPR responsables des opérations techniques et administratives, comme les calendriers de mise en oeuvre, les plans d'urgence, les plans de reprise des opérations ainsi que les plans et les résultats des essais, ne figuraient pas dans la bibliothèque. Ces documents sont conservés par les gestionnaires.

Une fois que les bureaux ont accès au système, il n'existe pas de plan défini pour intégrer rétrospectivement à la bibliothèque les documents qui portent sur l'an 2000. On s'attend à ce que cela soit fait à la discrétion des bureaux respectifs. Autre sujet de préoccupation : alors qu'il peut obliger son personnel à utiliser le système, et il le fait d'ailleurs à l'aide d'une fonction automatique par défaut, le Bureau du programme ne jouit pas des pouvoirs nécessaires pour imposer ce système aux autres bureaux. L'utilisation de ce système est laissée à la volonté des gestionnaires des bureaux. Il y a donc un risque que les documents sur l'an 2000 ne soient pas tous intégrés à la bibliothèque et qu'ils ne soient pas pris en compte selon les normes de la bibliothèque; résultat : la récupération de l'information sera plus compliquée et exigera plus de temps. La vérification nous a permis de constater que, même si le système répond comme il se doit aux objectifs de gestion de l'information du gouvernement, la documentation de la bibliothèque est incomplète et, de ce fait, ne constitue pas une source centrale qui permette de retrouver tous les documents à l'appui des activités et des décisions se rapportant à chaque application.

Le Bureau du programme de l'an 2000 et les cadres supérieurs des SGTI, qui ont utilisé ce système pour répondre aux demandes de renseignements, ont indiqué qu'ils appréciaient grandement le fait de pouvoir récupérer de l'information de façon rapide et efficace.



### ***Recommandation***

Il est recommandé que:

1. *Le Bureau du programme et les équipes des bureaux de sous-projets doivent s'assurer que le système a été mis en oeuvre de façon à être accessible à tous les utilisateurs concernés et que les gestionnaires sont déterminés à respecter le plan établi.*
2. *Les coordonnateurs des activités de gestion doivent s'assurer que leurs documents portant sur l'an 2000 sont saisis dans le système ou intégrés à la bibliothèque.*

### **3.5 Avantages à long terme de la préparation à l'an 2000**

Les travaux de conformité à l'an 2000 sont un exemple probant de prestation de services intégrés de TPSGC. Pour pouvoir relever le défi de l'an 2000, des équipes ont été mises sur pied dans toutes les directions générales, les communications hiérarchiques ont été améliorées et les points de contact offerts à nos clients de l'extérieur ont été regroupés et réorganisés. Le service d'information sur les fournisseurs, par exemple, est une source de renseignements sur la conformité, renseignements qui ont été recueillis par de nombreux secteurs de TPSGC.

Bon nombre de ces services, de ces méthodes, de ces procédures et de ces produits, qui ont été créés pour assurer le soutien des travaux de conversion à l'an 2000, sont conformes aux principes de gestion et devraient être conservés après l'an 2000. Bien que l'objectif principal soit toujours de résoudre à temps le problème de l'an 2000, les coûts et les avantages de ces activités et de ces produits doivent être évalués et des mesures appropriées doivent être prises avant la fin du projet de l'an 2000 et la réaffectation ou le départ des membres des équipes responsables de ce projet.

### ***Recommandation***

1. *Le SMA des SGTI doit évaluer les avantages que comporte le maintien des services, des méthodes, des procédures et des produits qui ont été mis au point dans le cadre du programme de l'an 2000 et établir un mécanisme permettant de s'assurer que ces éléments seront intégrés à l'environnement d'exploitation de TPSGC.*

1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport

**Annexe A - État des mesures prises à la suite des recommandations de la vérification initiale**

On trouvera ci-après notre interprétation de l'état des mesures prises à la suite des recommandations de la vérification initiale concernant la technologie de l'information et les systèmes intégrés.

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
<b>TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION</b>	
<i>Gestion de projet</i>	
<b>Plan directeur</b>	
<p>1. Le SMA des SGTI obtient, par écrit, de la part des chefs de toutes les autres directions générales, l'engagement de terminer et d'actualiser les plans du projet pour la conversion à l'an 2000 et de fournir, au Bureau du projet de l'an 2000, des renseignements complets, exacts et ponctuels qui serviront à mettre à jour le plan directeur.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet de l'an 2000 continue de soumettre la question des rapports d'avancement des travaux et des dérogations au plan à toutes les réunions de comité. Il s'agit d'une question permanente, qui est également soumise aux membres du CGI, chaque mois. (En cours)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau du Programme présente l'état d'avancement des travaux et les dérogations au plan à toutes les réunions du comité directeur, y compris au CGI. Les principaux problèmes sont également soumis lors de la réunion d'information des SGTI à chaque Conseil d'entreprise (toutes les six semaines) avec le SM de TPSGC.</li> <li>On traite des questions que posent les rapports provenant des régions ainsi que de certaines des équipes du sous-projet de l'an 2000. Le directeur adjoint du Bureau du programme est chargé de coordonner les rapports régionaux, ainsi que ceux du groupe des télécommunications.</li> </ul>
<p>2. Le Bureau du projet de l'an 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remet en question l'information qu'il réunit et</li> <li>effectue une analyse plus approfondie des activités en général ainsi que des activités individuelles en vue de suivre les écarts par rapport aux calendriers et aux budgets et d'en rendre compte à la haute direction afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires.</li> </ul>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet de l'an 2000 a défini des baromètres améliorés du plan du projet pour mieux analyser l'ensemble des travaux relatifs à l'an 2000. Le format ou le modèle des baromètres a été transmis au SMA p.i. des SGTI pour qu'il le présente au Conseil d'entreprise. (Mai 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux baromètres élaborés et acceptés font désormais partie de chaque séance d'information de la haute direction (du DG au SM).</li> <li>Les rapports d'étape trimestriels du Bureau du programme sont basés sur ces baromètres.</li> <li>Divers rapports de suivi sont élaborés et tenus à jour, notamment le rapport sur les retards au niveau de la certification finale.</li> </ul>
<b>Rapports présentés à la haute direction</b>	
<p>3. Le Bureau du projet de l'an 2000 continue d'évaluer les besoins en matière de rapports de la haute direction.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet de l'an 2000 a défini des baromètres améliorés du plan du projet pour mieux analyser l'état de préparation à l'an 2000. Le modèle des baromètres a été transmis au SMA p.i. des SGTI pour qu'il le présente au Conseil d'entreprise. Lorsque les</p>

1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000

Rapport

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
	<p>nouveaux baromètres proposés auront été approuvés, le Bureau du projet les adoptera dans ses comptes rendus normalisés. (Juin 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir l'état de la recommandation 2 ci-dessus.</li> </ul>
<b>Gestion des risques</b>	
<p>4. Le directeur du projet de l'an 2000 attribue la responsabilité de la gestion des risques afin de s'assurer qu'on met en oeuvre le plan permanent de gestion des risques, que l'on cerne, attribue, surveille et contrôle les risques et que l'on ferme les dossiers sur les risques, le cas échéant.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet a établi et prévoit chaque mois une séance d'examen des risques, avec tous les intervenants désignés. On fait un suivi des mesures d'atténuation jusqu'à ce qu'elles soient complètement appliquées. On fait appel à un processus de hiérarchisation dans les cas où on ne peut prévenir les risques importants. (En cours)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus et le plan de gestion permanents des risques du programme de l'an 2000 sont en place.</li> <li>• Le Bureau du programme a procédé à une réévaluation des risques en août 1998.</li> <li>• Les risques ont également été évoqués dans le cadre des séances de planification intégrée en novembre 1998.</li> <li>• Exécution d'une deuxième ronde d'évaluation et d'examen des risques survenue le 31 novembre 1998, remise au SCT.</li> <li>• Mise en place, en juillet, du Comité de gestion des risques du projet de l'an 2000 et réunion périodique pour discuter de chaque risque : date de la détermination initiale, personne responsable, date d'échéance, état et conclusion, contrôle de l'évolution des mesures d'atténuation.</li> </ul>
<p>5. Le directeur du projet de l'an 2000 rend périodiquement compte, au comité directeur, de la situation de la mise en oeuvre du plan de prévention des risques.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> On discute fréquemment des risques aux réunions du comité directeur. On invitera par ailleurs trois membres du comité directeur aux réunions du Comité d'examen des risques. (Juin 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussion, à chaque réunion du Comité d'examen, des risques relevés, des plans d'action et de l'état des plans d'action.</li> </ul>
<b>Rôles et responsabilités</b>	
<p>6. Le SMA des SGTI veille à ce que l'on examine les responsabilités relatives à l'an 2000 pour les grands projets ministériels informatiques en cours, afin de s'assurer qu'elles sont clairement définies et intégrées aux responsabilités du Bureau du projet de l'an 2000.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> On a défini les grands projets ministériels de TI qui influent sur le projet de l'an 2000 ou qui le chevauchent. On met actuellement au point un plan intégré destiné aux secteurs qui se chevauchent. (D'ici mai 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les responsabilités du Bureau du programme ont été élargies de manière à inclure :             <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ la disponibilité aux fins de l'an 2000 de la GI/TI (RIB), des télécommunications, des systèmes de</li> </ul> </li> </ul>

**1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000**  
**Rapport**

<b>Recommandations</b>	<b>Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999</b>
	<p>contrôle des immeubles et des bureaux régionaux du ministre;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ l'établissement de rapports, destinés à la haute direction, sur l'évolution des travaux de conversion des systèmes intégrés et des initiatives relatives à l'approvisionnement.</li> </ul>
<p>7. Le Bureau du projet de l'an 2000 s'assure que l'on cerne et comble les écarts concernant la conformité à l'an 2000 des postes de travail.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet de l'an 2000 n'est pas responsable des postes de travail. (Sans objet)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien qu'elle incombe aux gestionnaires des opérations, la conformité des postes de travail est contrôlée par l'équipe responsable de la conformité du matériel du RIB, qui en rend compte au Bureau du programme.</li> </ul>
<p>8. Le SMA des SGTI devrait établir et attribuer, en collaboration avec le SMA des SI, la responsabilité de la coordination de l'examen et de la conversion ou du remplacement des circuits intégrés qui se trouvent dans les produits de bureautique du Ministère.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le SMA des SGTI consultera le SMA des SI afin d'établir et d'attribuer la responsabilité en ce qui concerne les systèmes intégrés. (D'ici juin 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <p>La responsabilité a été attribuée à la Division de la gestion du matériel du Secteur de la gestion du programme d'approvisionnement. Au besoin, on obtient du Bureau du programme des rapports spécialisés.</p>
<b>Responsabilité légale</b>	
<p>9. Le Bureau du projet de l'an 2000 s'assure que le conseiller juridique du Ministère formule comme prévu l'avis juridique sur les responsabilités ministérielles.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet de l'an 2000 fera un suivi auprès des Services juridiques et rendra compte à intervalles réguliers des progrès accomplis par le conseiller juridique par rapport au plan. (Mai 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseiller juridique de TPSGC a entrepris une évaluation juridique et celle-ci devrait être rendue publique au dernier trimestre de 1999/2000.</li> <li>• La portée du mandat du Bureau du programme de l'an 2000 ne vise pas les problèmes à caractère juridique; cependant, on consulte périodiquement le conseiller juridique du Ministère, tout particulièrement au chapitre de l'examen des contrats et des plans d'urgence. Le Bureau du programme fournit chaque mois au conseiller juridique ses baromètres en matière d'établissement de rapports.</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	
<b>Planification des mesures d'urgence</b>	
<p>10. Le SMA des SGTI obtient, de la part des chefs de toutes les autres directions générales, l'engagement écrit selon lequel des plans d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont mis au point pour tous les systèmes essentiels à la mission et les systèmes prioritaires;</li> </ul>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le SMA des SGTI demande aux chefs de toutes les autres directions générales de lui fournir leur plan écrit en ce qui concerne la planification des mesures d'urgence pour l'an 2000. Les résultats seront ensuite transmis au CGI et au CDM. (D'ici juillet 1998)</p> <p><b>État :</b></p>

**1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000**  
**Rapport**

<b>Recommandations</b>	<b>Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• sont élaborés pour tous les systèmes qui ne seront pas convertis avant l'an 2000, d'après un processus de tri;</li> <li>• se penchent sur l'incidence des liens de dépendance avec les interfaces, l'infrastructure et les fournisseurs de produits essentiels à la mission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Bureau du programme de l'an 2000 a officiellement lancé le sous-projet de planification des mesures d'urgence pour les systèmes essentiels à la mission de TPSGC; cette initiative est coordonnée et facilitée par le Bureau du programme dans le cadre d'un projet conjoint avec des partenaires aux rangs desquels figurent le SOG et les SI (en ce qui concerne la disponibilité des installations).</li> <li>• On discute de la nécessité d'établir des mesures d'urgence pour les application prioritaires. On s'attend à ce qu'une grande partie de l'infrastructure qui supporte ces applications soit couverte par le plan d'urgence des applications essentielles à la mission.</li> <li>• La planification des mesures d'urgence en est encore à l'étape de la planification pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les systèmes prioritaires</li> <li>◆ tous les systèmes qui ne seront pas convertis avant l'an 2000</li> <li>◆ l'impact des liens de dépendance</li> <li>◆ les fournisseurs de produits essentiels à la mission (partie de l'examen de la chaîne d'approvisionnement dans le contexte des systèmes essentiels à la mission).</li> </ul> </li> <li>• Les plans d'urgence de chaque fonction EM (4) sont terminés; ces plans ont été soumis au SCT avant le 31 décembre 1998.</li> </ul>
<b>Ressources</b>	
<p>11. Avec l'assurance écrite des chefs de toutes les autres directions générales, le SMA des SGTI veille à ce que l'on insiste davantage sur la gestion des ressources, afin de prévoir les besoins à ce titre dans un délai suffisant pour répondre à la demande lorsqu'elle culminera et d'affecter les ressources d'après un tri.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Aucune.</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Bureau du programme procède continuellement à une évaluation et à un examen du caractère adéquat des ressources disponibles.</li> <li>• La base de données de l'inventaire des ressources est terminée.</li> <li>• La liste du personnel essentiel et des employés désignés dans l'éventualité de perturbations au niveau des travaux a été dressée. Également, une politique a été distribuée.</li> </ul>
<b>Conversion</b>	
<b>Environnement de développement</b>	
<p>12. Le Bureau du projet de l'an 2000 s'assure que les ressources du laboratoire d'essai ne servent que pour les essais de deuxième niveau.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet de l'an 2000 dispose de méthodes écrites pour s'assurer que le laboratoire d'essai ne sert qu'aux essais de deuxième niveau et surveille le respect de ces méthodes. (En cours)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures existantes font l'objet d'un contrôle de la part du Bureau du programme et des SRI (par le biais de calendriers) et du laboratoire d'essai (par la présentation de plans d'essai).</li> <li>• On s'assure, par le biais de réunions portant sur la planification des essais, que le laboratoire d'essai n'est</li> </ul>

1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
<p>13. Le SMA des SGTI se fait confirmer par écrit, par les chefs de toutes les autres directions générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'ils ont implanté des environnements de développement adéquats pour effectuer les essais de conversion des systèmes et les essais de premier niveau;</li> <li>• dans les cas où des installations adéquates ne sont pas encore en place, que les secteurs de gestion mettent au point un plan pour faire l'acquisition des ressources nécessaires.</li> </ul>	<p>utilisé que pour les essais prévus des plates-formes ou des applications. Les SRI font parvenir des rapports mensuels au Bureau du programme pour confirmer l'attribution des postes d'essai.</p> <p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le Bureau du projet a demandé à chacune des directions générales de lui fournir des plans d'essai. Le SMA des SGTI demandera l'approbation de ces plans et la mise en disponibilité des ressources suffisantes. (D'ici juillet 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les SGA, qui disposent d'un environnement de développement confirmé, se chargent d'une partie importante des essais de conversion et des essais de premier niveau. Les SGA veillent à la gestion de l'acquisition des ressources nécessaires.</li> </ul>
Validation	
Capacité d'essai	
<p>14. Le SMA des SGTI s'assure que l'on prépare et que l'on tient à jour un calendrier principal tenant compte des calendriers d'essai des environnements des ordinateurs de grande puissance, de moyenne puissance et de bureau.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le SMA des SGTI s'assure qu'il existe un plan d'essai principal, à condition que toutes les directions générales disposent de plans approuvés. (D'ici juin 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On a prévu, pour toutes les applications essentielles à la mission et pour la plupart des applications prioritaires, des essais sur gros ordinateurs dans le laboratoire d'essai.</li> <li>• Un plan d'essai complet, approuvé par la direction générale concernée, doit être établi pour toutes les applications, et ce, avant les essais en laboratoire.</li> </ul>
<p>15. Le SMA des SGTI s'assure que l'on surveille attentivement le calendrier d'essai pour éviter les écarts, que l'on évalue à intervalles réguliers les besoins en capacité supplémentaire et que l'on rende compte à la haute direction de tous les écarts par rapport au calendrier d'essai, y compris les risques et les incidences qui en découlent.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le SMA des SGTI s'assure que l'on surveille les calendriers d'essai en même temps que le plan d'ensemble et les secteurs problématiques signalés dans les rapports au CGI et au CDM. (En cours)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Bureau du programme assure la gestion des calendriers relativement aux essais dans le laboratoire.</li> <li>• La capacité en matière d'essais fait continuellement l'objet d'une évaluation et d'un contrôle, est augmentée lorsqu'on le juge nécessaire (pour répondre aux besoins de TPSGC ainsi qu'aux exigences en matière d'essais de la DGO) et fait l'objet d'un compte rendu par l'entremise de la fonction de chargement prévu des applications au laboratoire d'essai de l'an 2000 des SRI, fonction qui compare le nombre de postes disponibles au nombre de postes nécessaires à l'essai des ordinateurs centraux, des ordinateurs de moyenne puissance ainsi que des ordinateurs de bureau et des serveurs.</li> </ul>

## Rapport

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
	<ul style="list-style-type: none"> <li>On a récemment fait passer la capacité du laboratoire d'essai de 28 à 60 postes pour répondre aux besoins prévus.</li> <li>On s'est attaqué à la question des interfaces externes en utilisant la stratégie d'essais bout en bout. Les liens de dépendance avec l'infrastructure interne sont établis dans chaque plan d'essai.</li> </ul>
16. Le SMA des SGTI s'assure que des plans d'urgence concernant des laboratoires supplémentaires ou l'augmentation de la capacité des laboratoires existants sont consignés par écrit et tenus à jour, et que l'on établit des indicateurs et des autorisations pour les cas où l'on devrait faire appel aux plans d'urgence.	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> On met actuellement au point un plan d'urgence pour agrandir les laboratoires d'essai; on discute actuellement des différentes solutions de rechange. (D'ici juin 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Voir l'état de la recommandation n° 15.</li> </ul>
17. Les SMA des SI et des SA s'assurent que leurs directions générales respectives collaborent de façon ponctuelle à l'établissement du calendrier d'essai.	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le SMA des SGTI rendra compte des progrès accomplis au CDM et au CGI. (En cours)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les calendriers d'essai des applications des SI et du SA ont été établis dans les plans directeurs.</li> </ul>
<b>Programmation des essais</b>	
18. Les SMA des SGTI et du SOG veillent à ce que l'on évalue continuellement les risques relatifs à la préparation des systèmes essentiels à la mission, surtout en ce qui a trait aux écarts par rapport au calendrier d'essai, et à ce que l'on adopte à titre prioritaire des mesures d'atténuation, notamment le report d'autres activités.	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> On soumet chaque semaine des rapports sur les essais aux SMA du SOG et des SGTI. On discute alors de toutes les questions névralgiques en suspens. (En cours)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de planification intégrée a permis de dégager les questions qui gêneront la mise en oeuvre si elles ne sont pas résolues; une équipe contrôle périodiquement l'évolution des problèmes relatifs aux liens de dépendance.</li> <li>On n'a pas encore établi quels rapports hebdomadaires sont remis aux SMA.</li> <li>On tient tous les jours des réunions pour toutes les applications actuellement visées. Les BPR techniques et opérationnels sont quotidiennement mis au fait de l'évolution. Les rapports quotidiens sont résumés en prévision des rencontres d'information mensuelles de la haute direction au niveau opérationnel.</li> </ul>
<b>SYSTÈMES INTÉGRÉS</b>	
<b>Gestion de projet</b>	
1. Le SMA des SI démontre clairement son appui au projet en nommant un chef de projet qui s'occupera à plein temps des travaux jusqu'à ce qu'ils soient terminés et en créant une équipe de projet solide dont les pouvoirs sont accrues.	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Chef de projet à plein temps nommé : Steve MacMillan, équipe du projet des SI; actuellement, trois employés à plein temps, plus un engagement croissant des régions. Participation des Communications ministérielles. Service d'information géré par les SGTI. (20 avril 1998)</p> <p><b>État :</b></p>

## Rapport

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
<p>2. L'équipe du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles établit un plan de projet structuré qui sert à définir les phases, les étapes, les stratégies, les ressources, les responsabilités et les obligations de rendre compte.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le plan de projet et le plan de communication ont été élaborés. (Avril 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des plans de projet détaillés ont été élaborés.</li> <li>• Un plan de travail définissant les jalons globaux a été établi.</li> <li>• Des stratégies visant l'élaboration d'une base de données complète sur l'inventaire des installations et permettant d'évaluer la conformité, de déterminer les priorités en matière de conversion et d'essai et d'évaluer les essais ont été élaborées et mises en oeuvre par l'équipe de l'an 2000 des SI ; ces stratégies vont bon train.</li> <li>• L'équipe du projet des SI a entrepris de contrôler les évaluations des besoins en matière de ressources et celles-ci ne semblent pas être une préoccupation.</li> <li>• Les responsabilités et les obligations de rendre compte ont été dégagées.</li> </ul>
<p>3. Le SMA des SI détermine et attribue, en collaboration avec le SMA des SGTI, des responsabilités quant à la coordination de l'examen, de la conversion et du remplacement des circuits intégrés des produits de bureautique du Ministère.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Selon le Comité d'entreprise, Alan Williams, de la DGSA, est chargé de ce dossier. (5 mai 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La responsabilité a été attribuée à la Division de la gestion du matériel du Secteur de la gestion du programme d'approvisionnement de la DGSA.</li> </ul>
<b>Sensibilisation</b>	
<p>4. L'équipe du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles élabore un plan de communication pour répondre de façon proactive aux questions des clients des services de gestion des installations.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le plan de communication a été établi et est annexé. (5 mai 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le DG des SI a défini les communications comme une priorité pour l'équipe.</li> <li>• La communication de la progression et de l'état du projet fait partie du mandat du Bureau du programme de l'an 2000.</li> <li>• Bon nombre d'initiatives sont en cours aux SI pour répondre aux exigences en matière de communication entre les SI et les clients des services de gestion des installations.</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	
<p>5. Le SMA des SI établit clairement la source de financement des travaux pour l'an 2000 et s'assure que l'on crée et met en oeuvre une structure pour le suivi et les rapports en matière de coûts.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le financement de l'analyse et de l'évaluation des systèmes intégrés a été affecté et fera l'objet d'un suivi au moyen d'un numéro de CR. (Mai 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux SI, les coûts des travaux portant sur les installations font l'objet d'un suivi séparé, contrairement aux coûts de</li> </ul>



1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
	réparation ou de correction, qui sont considérés comme des dépenses opérationnelles normales. On procède également de manière informelle au suivi des frais généraux.
<p>6. L'équipe du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles établit, si possible en collaboration avec les coordonnateurs et les exploitants des immeubles des régions, les priorités en se fondant sur des critères précis comme la sécurité, la capacité opérationnelle et la réputation. On doit se concentrer, selon les priorités établies, sur les systèmes les plus importants et établir des plans d'urgence pour les systèmes qui ne seront pas conformes à temps.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> L'inventaire de toutes les installations doit être terminé d'ici la fin de mai 1998. (Mai 1998). Les priorités seront établies en fonction des inventaires et des données régionales. (Juillet 1998). Chaque immeuble doit faire l'objet d'un examen en ce qui concerne les besoins opérationnels des occupants. (Septembre 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe du projet des SI a établi des priorités en se basant sur une définition élargie des activités essentielles à la mission.</li> <li>• Le processus de classement prioritaire des immeubles nécessite la participation des coordonnateurs régionaux, des exploitants des immeubles et du coordonnateur du projet au SOG.</li> <li>• Les SI ont récemment établi des liens avec l'équipe de la planification intégrée pour veiller à ce que le classement des immeubles par ordre de priorité soit compatible avec le classement des applications essentielles à la mission et des applications prioritaires.</li> </ul>
<p>7. Le SMA des SI fixe une date limite pour la réception des réponses des fournisseurs et un plan de suivi pour ceux qui s'abstiennent de répondre.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Sera établie en même temps que le processus de planification des mesures d'urgence. Des discussions se poursuivent à l'interne et pourraient être influencées par les exigences du Conseil du Trésor.</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des renseignements ont été reçus de presque tous les fournisseurs.</li> <li>• On a élaboré, aux SI, une base de données améliorée pour faciliter la gestion des réponses des fournisseurs.</li> <li>• Les réponses aux demandes des SI ont récemment été ajoutées à la base de données du service d'information sur les fournisseurs de TPSGC.</li> </ul>
<p>8. L'équipe du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles assure le suivi des réponses des fournisseurs pour confirmer qu'ils comprennent la nature de la conformité et s'assure que le Ministère est satisfait de la conversion et des méthodes d'essai des fournisseurs.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Deux employés chargés de la recherche seront embauchés pour alimenter le service d'information sur les fournisseurs et l'on contrôlera les méthodes établies à cet égard.</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identique à l'état de la recommandation n° 7 susmentionnée.</li> </ul>
<p>9. L'équipe du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles recense tous les services externes dont les SI sont tributaires et détermine s'il est approprié d'établir des plans d'urgence.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Cette question est examinée en parallèle avec la question n° 10.</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les SI ont recensé tous les services externes dont ils sont tributaires (dont le gaz, l'électricité, le gaz propane, ainsi</li> </ul>

**1998-712 Vérification de suivi relative à l'an 2000  
Rapport**

Recommandations	Réponse au plan d'action et état constaté en février 1999
<p>10. Le SMA des SI est en liaison avec les services publics en ce qui concerne les éventuelles répercussions sur nos biens, évalue les risques et détermine des plans d'urgence et les communique comme il se doit.</p>	<p>que les services d'eaux et d'égouts) et envoyé des demandes d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réponses sont suivies et gérées et la nécessité de prévoir des plans d'urgence est examinée.</li> </ul> <p><b>Réponse au plan d'action :</b> Lettre aux entreprises de services publics (électricité, gaz et mazout) pour définir les situations et collaborer avec le MDN en ce qui concerne la fourniture des services municipaux, tels les services d'eaux et d'égouts. (Juillet/août 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identique à l'état de la recommandation n° 9 susmentionnée.</li> </ul>
Conversion et validation	
<p>11. L'équipe du projet de l'an 2000 responsable des systèmes de contrôle des immeubles élabore des stratégies pour les travaux suivants : essais de réception, évaluation et conversion des systèmes pour lesquels les fournisseurs ne peuvent garantir la conformité et des systèmes pour lesquels il n'y a plus de fournisseurs.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Stratégie relative aux essais de réception pour les fournisseurs sur place et validation écrite. Conformément à notre plan de projet de l'an 2000, question 6, « Définir des solutions », nous collaborons avec les fournisseurs de services pour valider ou remplacer les systèmes non conformes. (Juin/juillet 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stratégies en matière d'évaluation et de conversion des systèmes (y compris ceux pour lesquels des fournisseurs existent encore et ceux pour lesquels ceux-ci n'existent plus) ont été élaborées et sont en place.</li> <li>• Des stratégies d'essai ont été élaborées, d'après les lignes directrices de l'IEE et les essais sont en cours.</li> </ul>
<p>12. Le SMA des SI établit des responsabilités précises quant à la conformité à l'an 2000, et ce, avec la collaboration des fournisseurs, des entrepreneurs chargés de l'entretien et des prestataires de services AFPS.</p>	<p><b>Réponse au plan d'action :</b> Le suivi auprès des fournisseurs, des entrepreneurs chargés de l'entretien et des prestataires de services AFPS en ce qui concerne la conformité relève des coordonnateurs régionaux du projet de l'an 2000. L'administration centrale surveille et examine la situation. Deux employés chargés de la recherche seront affectés au service d'information sur les fournisseurs pour assurer le suivi avec ces derniers en ce qui concerne la conformité. (Mai/juin 1998)</p> <p><b>État :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir l'état de la recommandation n° 11 susmentionnée.</li> <li>• Bon nombre d'entrepreneurs chargés de l'entretien travaillent avec les SI ou leur prêtent main forte en ce qui concerne les processus de conversion et d'essai.</li> <li>• Des discussions ont eu lieu avec les prestataires de services AFPS qui ont convenu d'effectuer des tests de conformité à l'an 2000.</li> </ul>